

QUELS SONT LES OBJECTIFS DU SERVICE CIVIQUE ?

Le Service Civique a pour but de proposer à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, un cadre d'engagement, dans lequel ils pourront gagner en confiance, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Pour la plupart des missions, seuls comptent les savoir-être et la motivation.

Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes, de toutes origines sociales et culturelles, pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société.

En 2013, 20 000 jeunes ont effectué un Service Civique. À terme, 100 000 jeunes, soit 15 % d'une tranche d'âge, effectueront chaque année leur Service Civique.

POURQUOI ACCUEILLIR DES JEUNES EN SERVICE CIVIQUE ?

Accueillir des jeunes en Service Civique, c'est :

- Leur donner la possibilité de s'engager au service de la collectivité
- Mettre en œuvre des projets renforçant la cohésion sociale sur votre territoire
- Permettre aux 16/25 ans d'acquérir ainsi une expérience qui leur sera utile

Les volontaires en Service Civique apportent une dynamique complémentaire à l'action de vos agents. Ils permettent une plus grande proximité avec les habitants.



RÉFÉRENTE DÉPARTEMENTALE SERVICE CIVIQUE EN LOIRE-ATLANTIQUE :



Florence BRONNER

Conseillère d'Éducation Populaire et Jeunesse

02 40 12 81 20

florence.bronner@loire-atlantique.gouv.fr

La référente départementale est là pour vous :

- Informer sur le Service Civique
- Conseiller sur le contenu de la mission à proposer au volontaire
- Aider dans le montage du dossier d'agrément
- Répondre à tout autre questionnement relatif au Service Civique (le Service Civique et la lutte contre le décrochage scolaire, la formation civique et citoyenne, la formation des tuteurs...)



Vous pouvez télécharger le dossier d'agrément sur le site

WWW.SERVICE-CIVIQUE.GOUV.FR

QU'EST-CE QUE LE SERVICE CIVIQUE ?

**UN ENGAGEMENT VOLONTAIRE
POUR TOUS LES JEUNES
DE 16 À 25 ANS
SUR UNE PÉRIODE DE
6 MOIS À 12 MOIS**

**Pour l'accomplissement d'une mission
d'intérêt général reconnue prioritaire pour la
Nation dans les domaines suivants :**

- Culture et Loisirs
- Développement international et Action humanitaire
- Éducation pour tous
- Environnement
- Intervention d'urgence
- Mémoire et Citoyenneté
- Santé
- Solidarité
- Sports

**Une durée de mission d'au moins 24 heures
hebdomadaires.**

**Une indemnité pour le volontaire de 467,34 €
versée par l'État plus 106,31 € à la charge de
l'organisme d'accueil (au 30 octobre 2014).**

**Un régime complet de protection sociale
financé par l'État.**



ACCUEILLIR DES VOLONTAIRES...

C'EST SIMPLE !

SERVICE CIVIQUE DES JEUNES S'ENGAGENT AU SEIN DE VOTRE COMMUNE ET DE VOTRE INTERCOMMUNALITÉ

WWW.SERVICE-CIVIQUE.GOUV.FR

QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS COMME ORGANISME D'ACCUEIL ?

- Un tuteur pour chaque jeune : il est chargé d'assurer l'accompagnement et le suivi du volontaire dans la réalisation de sa mission. Le tuteur aura aussi pour mission de conseiller le jeune dans sa réflexion relative à son projet d'avenir.
- Une formation civique et citoyenne doit être proposée au volontaire. Plusieurs sessions sont proposées par la DDCS 44.

QUELLES MISSIONS PROPOSER AUX VOLONTAIRES ?

Les volontaires interviennent en complément de l'action des agents de votre commune, sans s'y substituer. Ainsi, les missions de **Service Civique** permettent de :

- Démultiplier l'impact d'actions existantes
- Expérimenter et développer de nouveaux projets au service de vos administrés
- Renforcer la qualité du service déjà rendu par vos agents

VOUS POUVEZ PAR EXEMPLE PROPOSER COMME MISSIONS :

ACCOMPAGNER DES PERSONNES ISOLÉES, ÂGÉES OU EN DIFFICULTÉ SOCIALE

En complément des actions des agents du CCAS ou des élus, les volontaires en **Service Civique** peuvent :

- Rendre visite à des personnes âgées en foyer ou maison de retraite pour passer un moment avec elles, lire, les accompagner sur l'écriture, échanger...
- Accompagner des personnes âgées dans le cadre d'activités ou de sorties quotidiennes
- Participer à la préparation d'événements seniors et intergénérationnels municipaux
- Collaborer avec les travailleurs sociaux dans l'accompagnement des personnes en difficulté sociale...

ÊTRE AMBASSADEUR D'ÉCO-GESTES CITOYENS

Les jeunes en service civique sensibilisent les habitants à l'importance du tri des déchets et à leurs impacts sur l'environnement.

Ils sont les ambassadeurs d'une **démarche "éco-responsable"** auprès de tous vos administrés ; ils organisent des opérations de sensibilisation ou mettent en place des animations destinées à favoriser l'adoption "des bons gestes de tri".

Témoignage de la Mairie de St Herblon sur l'environnement : Animateur de l'inventaire communal de la biodiversité

"Le champ de la protection de la nature est particulièrement propice à des engagements enthousiastes de jeunes passionnés, pour faire le lien entre les habitants, les élus compétents, les associations, les ouvriers municipaux sur le terrain..."

Bénéficiez pour votre projet des expériences pilotes déjà été conduites par des collectivités du département :

- Poursuivre la démarche des atlas de la biodiversité
- Faire l'inventaire des données existantes sur les espèces de la faune et de la flore, éventuellement protégées
- Mener l'inventaire des haies et couloirs de la biodiversité pour mettre à jour le PLU
- Recenser les mares et proposer un guide pratique de leur entretien avec Bretagne vivante
- Suivre les populations de migrateurs et d'hirondelles avec la LPO..."

FAVORISER L'ENGAGEMENT CITOYEN DES JEUNES

Les volontaires favorisent l'engagement des jeunes de votre commune et facilitent leur information sur les dispositifs les concernant. Ils sont ainsi vos ambassadeurs auprès de leurs pairs. Ils peuvent par exemple :

- Recenser les événements Jeunesse du territoire et les rendre accessibles à tous
- Proposer et animer des actions de sensibilisation pour les inscriptions sur les listes électorales, le recensement à 16 ans et la mobilisation pour les élections
- Réaliser des reportages (vidéo, articles, photos...) sur des actions "jeunesse" conduites sur le territoire par la Ville, les établissements scolaires, les associations
- Aller à la rencontre des jeunes favorisant ainsi une communication de proximité...

Témoignage de la Mairie de St Sébastien sur Loire sur la politique jeunesse de la commune : Animateur du Projet Jeunesse de Territoire

"La mairie de Saint Sébastien, en collaboration avec le service jeunesse du Conseil Général 44, a mis en œuvre un Projet Jeunesse de Territoire (P.J.T.) en 2012.

Les objectifs de ce projet sont principalement de réfléchir à l'échelle du territoire communal aux problématiques d'insertion sociale, éducative et culturelle des adolescents et jeunes adultes (16 à 25 ans), en essayant d'y apporter des réponses innovantes et locales.

Dans le cadre de ce projet, la Ville a déjà accueilli deux jeunes en service civique, pour :

- Aller vers les jeunes de la commune et notamment des plus éloignés
- Prendre en charge le recensement des attentes et des besoins à travers la conduite d'un diagnostic jeunesse
- Participer à la construction et la réalisation des premières actions du PJT, notamment l'organisation du premier "Forum des Initiatives Jeunesse" (1er juin 2013)
- Promouvoir les actions du PJT auprès des jeunes de la commune, via des relais locaux (associatifs notamment)

L'apport des jeunes en Service Civique sur cette mission a été déterminant pour obtenir l'adhésion des jeunes de la commune. Ainsi, plus du 1/3 des jeunes de la tranche d'âge ciblée (soit 900 jeunes) ont été contactés à travers la réalisation du diagnostic jeunesse."

MENER DES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Les volontaires développent des actions de sensibilisation pour des populations difficiles à atteindre par les canaux de communication traditionnels : les jeunes, les seniors, les personnes en situation de handicap...

Les volontaires peuvent par exemple :

- Intervenir dans les écoles pour expliquer ce qu'est l'équilibre alimentaire
- Contribuer à la mise en place d'un parcours du cœur pour sensibiliser aux risques cardiovasculaires
- Mettre en place des expositions sur les dangers des conduites addictives
- Co-animer des ateliers santé avec d'autres jeunes

▶ ET BIEN D'AUTRES MISSIONS À PROPOSER

QUELLES SONT LES DÉMARCHES POUR ACCUEILLIR DES VOLONTAIRES ?

Un agrément est requis pour accueillir des volontaires en **Service Civique**.

Le dossier de demande d'agrément est disponible sur le site www.service-civique.gouv.fr.

Il doit être complété et adressé à :

Florence BRONNER,

Conseillère d'Education Populaire et Jeunesse
Direction Départementale de la Cohésion Sociale
de Loire Atlantique
Service PUV
MAN – 9 rue René Viviani - CS 86227
44262 Nantes Cedex 2

Votre demande devra être accompagnée d'une délibération de votre conseil municipal prévoyant l'accueil de personnes volontaires au sein de votre commune.

Si votre demande d'agrément répond bien aux principes du **Service Civique**, l'agrément de **Service Civique** vous sera délivré par le Préfet de région, délégué territorial de l'Agence du **Service Civique**. Cet agrément mentionnera le nombre de volontaires que vous êtes autorisés à accueillir et les missions qu'ils accompliront.

UNE FOIS L'AGRÈMENT OBTENU, COMMENT TROUVER UN VOLONTAIRE ?

Le site www.service-civique.gouv.fr permet de mettre en relation les organismes agréés souhaitant accueillir des volontaires et les jeunes désirant accomplir un engagement de **Service Civique**.

Toutes les missions de **Service Civique** doivent être publiées sur le site.

Tous les jeunes, y compris ceux de la collectivité, peuvent s'y inscrire. Le choix de la ou du volontaire appartient à la commune.